



# Le Conseil maritime ultra-marin du bassin des Antilles

## DÉLIBÉRATION N° 1/2022

VU la demande d'avis du Préfet de Martinique par courrier en date du 22 février 2022 ;

VU la consultation écrite des membres du CMUBA ouverte du 14 avril au 6 mai 2022 ;

Considérant les observations reçues dans le cadre de la consultation des membres du CMUBA sur le projet d'extension en mer de la réserve naturelle nationale de la Caravelle (RNNC) ;

Considérant que l'extension en mer de la réserve naturelle nationale de la Caravelle (RNNC), sur la baie du Trésor, aura pour effet de renforcer la réglementation en terme de pêche et navigation, de protéger les écosystèmes marins, de réguler les activités maritimes, d'ancrer la sensibilité environnementale au sein de la population, et d'accompagner les prestataires touristiques en mer dans l'évolution de leurs prestations ;

Considérant par ailleurs que ladite extension répond à des objectifs du Document Stratégique de Bassin maritime Antilles;

### LE CONSEIL MARITIME ULTRAMARIN DU BASSIN ANTILLES

**ÉMET un avis favorable** sur le projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la Caravelle.

*À Fort-de-France*

Le préfet de la Martinique

Le Directeur de la mer

Nicolas LE BIANIC

*À Pointe à Pitre*

Le préfet de la Guadeloupe

Directeur adjoint de la mer  
de la Guadeloupe

Mathieu LE GUERN

Annexes :

- courrier de consultation des membres du CMUBA
- PV récapitulatif de la consultation des membres du CMUBA